

Conclusions de la deuxième commission d'étude 2012 sur les aspects des litiges concernant la propriété intellectuelle

a) Protection de la réputation artistique ou littéraire

b) La collaboration du tribunal avec des experts ou des assesseurs

a) Protection de la réputation artistique ou littéraire

Il y avait une harmonisation substantielle du droit matériel sur la protection de la réputation littéraire et artistique parce que de nombreux pays sont signataires de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et d'autres traités.

Pour les pays qui ne sont pas signataires de la convention, les lois ne semblent pas être très différentes mais il est plus difficile pour une personne dont les droits ont été violés d'intenter des poursuites dans un pays étranger parce qu'il doit démontrer la compétence du tribunal.

Peu de pays attribuent des dommages-intérêts punitifs.

Quelques pays ont fixés des prix forfaitaires pour les infractions, mais la plupart des pays exigent une preuve des dommages.

Les remèdes peuvent également inclure une mesure d'injonction et la destruction des ouvrages contrefaits.

b) La collaboration du tribunal avec des experts ou des assesseurs

La plupart des tribunaux s'appuient fortement sur des experts ou des assesseurs afin de les aider à trancher les litiges de propriété intellectuelle en raison de la nature technique spécialisée de ces litiges.

Les questions fréquemment posées sur l'utilisation d'experts incluent ce qui suit:

- Les juges ont besoin d'être formés sur les questions techniques et trouvent souvent que les experts n'expliquent pas les aspects techniques d'une manière compréhensible pour eux.

Pour surmonter ce problème, certains tribunaux désignent des assesseurs dont le rôle est précisément d'informer le juge sur ces questions techniques.

- Les experts engagés par une partie peuvent manquer d'objectivité et de la neutralité nécessaire et ainsi ne fournissent pas toujours l'assistance dont les tribunaux ont besoin pour décider dans les dossiers.

Pour surmonter ce problème, certains tribunaux désignent des experts indépendants payés par le tribunal ou utilisent des assesseurs.

D'autres tribunaux s'appuient sur leurs propres procédures judiciaires pour ordonner comment les experts doivent remplir leur mission.

- Le manque d'experts disponibles pour aider le tribunal provoque des retards dans le traitement des dossiers.

On a discuté de l'utilisation des conseils pratiques pour faire face à ces problèmes et une meilleure utilisation des procédures judiciaires pour contrôler la façon dont les parties présentent une preuve par expert.

Le thème pour l'année prochaine:

Aspects de la procédure civile:

- (a) L'accès à la justice pour les plaideurs non représentés;
- (b) Réformes de la procédure civile.